Image not found or type unknown

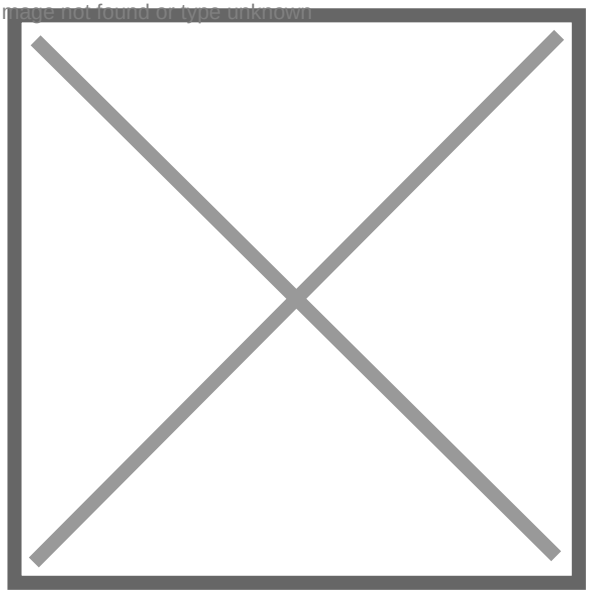

Consigner prestation compensatoire

Par **jecko66**, le **31/05/2014** à **11:21**

Bonjour.
Empêtré dans mon divorce depuis bientôt 6 ans, j'ai été condamné à verser à ma femme une prestation compensatoire de 30 000€, alors que ma femme me laisse payer les crédits du couple seul depuis 2008, et qu'elle me devra, de ce fait, près de 50 000€ lors du partage de communauté qu'elle fait traîner depuis le début.
Elle vient de refuser la troisième proposition de partage que lui a présenté le notaire.
Voici ma question :
Puis-je faire consigner cette prestation compensatoire au motif qu'elle me devra bien plus que le montant de celle-ci, au vu des trois propositions élaborées par le notaire?
Ceci aurait bien sûr pour effet d'accélérer ce partage puisqu'il n'y aurait rien à gagner à faire traîner plus.
Dans le cas contraire, elle a déjà annoncé qu'elle discuterait tous les points de ce partage et ne me rembourserait jamais rien.
Ce problème touche également mes enfants à qui je ne pourrai plus payer d'études.
Par avance merci de votre réponse
cordialement.
Jérôme

Par **saintegarde**, le **23/09/2014** à **18:37**

j ai connus cela aussi après 22 ans de mariage ma femme a demande comme vous au juge de divorce une prestation ;de 15000 euros motif madame n as jamais travailler

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés